Cfdt:
SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR
SEI/SEF

Juin 2024

Transfert de l'usine de Montbonnot vers Macon : Objectif 2027

+ de 50 personnes à reclasser ! Avec quels moyens ?

La Cfdt s'inquiète sur la mise en œuvre du reclassement de plus de 50 personnes sur le bassin grenoblois.

Dans la problématique d'assurer un transfert de compétences en 3 ans sur Macon, tout en reclassant ces mêmes salariés sur la cuvette grenobloise, est-il envisagé des renforts provenant d'autres sites industriels ?

Pourquoi ?

Cette année, la succession de projets dans l'activité onduleurs est ahurissante :

- Transfert de la filiale SEIT vers SEF
- Bascule informatique de Oracle vers SAP
- Déménagement du tertiaire de Montbonnot sur le reste du bassin grenoblois

Dans cette dernière « aventure », il était prévu de ne vendre que les bâtiments tertiaires de Montbonnot, mais la direction a cédé aux chants des sirènes de l'immobilier en vendant également son **site de production** au groupe Framatome, spécifiquement aux activités ex-Roll's Royce de Meylan.

Conséquences

Pour le site de Macon (SEEF, ETO), il va falloir trouver des ressources pour absorber ces 57500 heures de production, comme annoncé en CSE central. Aucun salarié de Montbonnot ne sera contraint de poursuivre son travail à Macon.
Le transfert de nouvelles compétences, de nouveaux process, de savoirs techniques *(pour certains postes 2 ans d'expérience sont nécessaires pour monter en compétence)* pose des questions:

- AUCUNE annonce de la direction sur le nombre de personnes à recruter pour Macon et la mise en œuvre de cette activité ne nous a été communiquée.
- Comment absorber cette nouvelle charge sur un site où le marché de l'emploi est en tension et où on peine à recruter le personnel pour le volume de production actuel ?

Pour le site de Montbonnot (ex-SEIT, GSC),
La principale attente pour les salariés concernés est de retrouver un poste ATTRAYANT, avec un niveau de classification équivalent. La prime d'ancienneté et l'évolution salariale ne doivent pas être impactées. Les contraintes géographiques (temps de trajet et coûts associés) font également partie des critères de décisions.
C'est pourquoi certains salariés prennent les devants, et sont en recherche active, avec déjà, des pistes sérieuses.
Mais comment la direction va-t-elle gérer les départs ?
La **Cfdt** compte sur la direction pour ne pas bloquer les personnes dans leur mobilité.

Les risques à prendre en compte

Charge de travail du fait du transfert, formation à assurer (ou à recevoir pour les salariés de Macon), charge mentale pour les personnes qui doivent trouver un autre poste peuvent être source de **risques psycho-sociaux**.
De même que le stress de ne pas trouver « chaussure à son pied », et l'interrogation pour chacun de savoir ce qu'il se passera après plusieurs refus de postes.
Le **risque de non-qualité** lié à la démotivation, alors que le site ferme et se vide au fur et à mesure pourrait rendre compliqué le maintien de la production jusqu'en 2027.

Les zones d'ombre

Beaucoup trop de **zones d'ombres** subsistent autour de ce transfert :

- Accompagnement des salariés de Montbonnot (mobilités vers Macon, reclassement et plan de formation) ?
- Nombre de postes à pourvoir sur Macon ?
- Phasage du transfert d'activité et de la baisse du volume d'heures progressive ? (*En octobre 2023 était présenté en CSE un volume de production ne dépassant pas les 25 000 heures par an, versus 57 500 H annoncées lors des derniers CSE/ CSEc…)*
- Bascule de l'usine de Montbonnot (GSC aujourd'hui) vers Macon ETO ?

La **Cfdt** souhaite **un cadre précis pour ce transfert d'activités,** définissant les **moyens d'accompagnement humains** et le **déroulement des opérations techniques.**

Vos contacts Cfdt :

Stéphane COUTURIER 06 48 90 70 83
Christine GIRAUD-BY 06 40 98 88 71

La CFDT demande l'ouverture d'une négociation d'accord pour définir les mesures sociales d'accompagnement de cette transformation

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr

1ER SYNDICAT EN FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.